

*N'hésitez pas à nous
contacter pour tout
besoin spécifique !!*



« Prévention du risque amiante » Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulation.**

FORMATION PREALABLE - 1^{er} Semestre 2024

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200	TOULON 131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde
Encadrement technique	10 jours 70h	Du 15 au 26 avril	Du 29 janvier au 09 février	Du 11 au 22 mars
Encadrement de chantier	10 jours 70h	Du 17 au 28 juin	Du 26 février au 08 mars	Du 27 mai au 07 juin
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 19 au 23 février	Du 22 au 26 janvier	Du 08 au 12 janvier
		Du 15 au 19 avril	Du 18 au 22 mars	Du 25 au 29 mars
		Du 17 au 21 juin	Du 13 au 17 mai	Du 10 au 14 juin
		Du 05 au 09 août	Du 08 au 12 juillet	Du 26 au 30 août

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES		AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) AMIANTE	Formation adressée au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante	29 et 30 janvier	26 et 27 mars
		27 et 28 mai	18 et 19 juillet
ADR 1.3	Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses	23 février	26 janvier
		29 avril	25 mars
		21 juin	29 mai
RISQUE PLOMB	Connaître le risque et la réglementation pour lutter contre le saturnisme	19 et 20 février	03 juillet
		25 et 26 avril	22 et 23 janvier
		15 et 16 juillet	18 et 19 mars
			06 et 07 juin

Recyclages au dos de cette feuille

3 CENTRES CERTIFIÉS SS3

Plateformes pédagogiques amiante de 400m2 entièrement équipées, climatisées, avec atelier de travail attenant, UMD conforme aux exigences CARSAT :

- Tunnels de décontamination du personnel à 5 compartiments,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets à 3 compartiments,
- 2 bases de vie,
- Zone de stockage des déchets
- Unités de chauffe et filtration,
- Contrôleur de dépressurisation,
- Extracteur d'air de compensation et de réglage,
- Bulles de vision,
- Atelier de travaux intérieurs et extérieurs divers,
- Aspirateurs THE,
- Equipements de brumisation statique et portatifs



FORMATION DE 1^{er} RECYCLAGE - 1^{er} Semestre 2024

1^{er} recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrement technique	2 jours 14h	02 et 03 avril	25 et 26 juillet
Encadrement de chantier	2 jours 14h	30 et 31 mai	04 et 05 janvier
Opérateur de chantier	2 jours 14h	01 et 02 février	11 et 12 mars
		11 et 12 avril	
		06 et 07 juin	13 et 14 mai
		26 et 27 août	22 et 23 juillet

FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

Recyclage dans les 3 ans suivant le 1^{er} recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrement technique	2 jours 14h	12 et 13 février	07 et 08 mars
		22 et 23 avril	
		10 et 11 juin	
		18 et 19 juillet	
Encadrement de chantier	2 jours 14h	08 et 09 janvier	08 et 09 février
		21 et 22 mars	06 et 07 mai
		08 et 09 avril	13 et 14 juin
		23 et 24 mai	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	11 et 12 janvier	18 et 19 janvier
			15 et 16 février
		14 et 15 mars	28 et 29 mars
		04 et 05 avril	25 et 26 avril
		18 et 19 avril	16 et 17 mai
		02 et 03 mai	04 et 05 juillet
13 et 14 juin	29 et 30 août		

TOULON

131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde

ACERFS FORMATION		FORMATION DE 1 ^{er} RECYCLAGE	FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS
Encadrement technique	2 jours 14h	/	15 et 16 janvier 02 et 03 mai
Encadrement de chantier	2 jours 14h	/	19 et 20 février
Opérateur de chantier	2 jours 14h	08 et 09 juillet	02 et 03 janvier
			26 et 27 février
			06 et 07 mai

N'oubliez pas !

- Test de Morphologie- FIT TEST
- ADR 1.3
- Bilan aéralique
- Formation Maître d'œuvre



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture



Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1^{er} recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

